



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français

## Auberge de jeunesse

Vérfié le 10 janvier 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Les auberges de jeunesse peuvent accueillir des personnes seules, des groupes et, en fonction de leur équipement, des familles. Pour y accéder en France ou à l'étranger, il faut souvent posséder une carte *auberge de jeunesse*.

### Auberge des réseaux Fuaj ou LFAJ

La plupart des auberges de jeunesse sont affiliées à un des 2 réseaux internationaux, auquel il faut adhérer pour être hébergé :

- la Fédération unie des auberges de jeunesse (Fuaj),
- la Ligue française des auberges de jeunesse (LFAJ).

#### Fonctionnement des 2 réseaux

Caractéristiques des réseaux Fuaj et LFAJ

	Fuaj	LFAJ
Obligation d'adhérer	Oui, par l'achat d'une carte adhérent	Oui, par l'achat d'une carte adhérent
Qui peut adhérer ?	Tous, sans limite d'âge	Tous, sans limite d'âge
Coût de la carte	Il existe plusieurs cartes payantes : - Individuel de 16 à 25 ans - Individuel de plus de 26 ans - Membre d'une association partenaire - Famille - Organisme (groupe)	Il existe plusieurs cartes payantes : - Individuel, de 16 à 25 ans - Individuel, de plus de 26 ans - Famille - Groupe
Durée de validité de la carte	Du 1 <sup>er</sup> octobre de l'année en cours jusqu'au 31 décembre de l'année suivante	1 an à partir de la date d'achat
Délai d'envoi de la carte	10 <i>jours ouvrés</i> : <a href="#">titleContent</a>	Variable

#### Pour adhérer

Répondez aux questions successives et les réponses s'afficheront automatiquement

Fuaj  
En ligne

Après avoir créé votre compte personnel, remplissez le bulletin d'adhésion et réglez la cotisation en ligne.

À votre arrivée à l'auberge de jeunesse, vous devrez fournir les documents suivants :

- Pièce d'identité
- Autorisation parentale (ou signature du bulletin d'adhésion) pour le mineur, accompagnée d'une photocopie de la pièce d'identité du parent autorisant l'enfant à voyager
- En cas de demande de la carte d'adhésion "famille", photocopie du livret de famille (carte réservée aux familles ayant 1 ou plusieurs enfants de moins de 16 ans)

Fédération unie des auberges de jeunesse (Fuaj)

Accéder au  
service en ligne ↗  
(<http://www.hifrance.org/mon-compte>)

Par courrier

En envoyant les documents suivants au centre national :

- Photocopie de la pièce d'identité recto/verso
- Autorisation parentale pour le mineur, accompagnée d'une photocopie de la pièce d'identité du parent autorisant l'enfant à voyager
- Règlement de la cotisation par chèque postal ou bancaire + 2 €
- En cas de demande de la carte d'adhésion "famille", photocopie du livret de famille (carte réservée aux familles ayant 1 ou plusieurs enfants de moins de 16 ans)

Où s'adresser ?

- [Fédération unie des auberges de jeunesse \(Fuaj\) : centre national et antennes](https://www.fuaj.org/Nous-contacter) ↗ (<https://www.fuaj.org/Nous-contacter>)

LFAJ

Par courrier

En envoyant les documents suivants à la LFAJ :

- [Bulletin d'adhésion à imprimer et à remplir](http://www.auberges-de-jeunesse.com/fr/inscription) ↗ (<http://www.auberges-de-jeunesse.com/fr/inscription>)
- Photocopie de la pièce d'identité recto/verso
- Autorisation parentale (ou signature du bulletin d'adhésion) pour le mineur, accompagnée d'une photocopie de la pièce d'identité du parent autorisant l'enfant à voyager
- Règlement par chèque bancaire du montant de l'adhésion + 2 € à l'ordre de la LFAJ
- En cas de demande de la carte d'adhésion "famille", photocopie du livret de famille (carte réservée aux familles ayant 1 ou plusieurs enfants de moins de 16 ans)

Où s'adresser ?

- Ligue française pour les auberges de la jeunesse (LFAJ)

**Par courrier**

L.F.A.J.  
67, rue Vergniaud  
Bâtiment K  
75013 PARIS

**Par e-mail**

[info@auberges-de-jeunesse.com](mailto:info@auberges-de-jeunesse.com)

**Par téléphone**

01.44.16.78.78

**Par fax**

0)1.44.16.78.80

Dans une auberge

Il faut remplir le [bulletin d'adhésion](http://www.auberges-de-jeunesse.com/fr/inscription) ↗ (<http://www.auberges-de-jeunesse.com/fr/inscription>) et fournir :

- Pièce d'identité
- Autorisation parentale (ou signature du bulletin d'adhésion) pour le mineur, accompagnée d'une photocopie de la pièce d'identité du parent autorisant l'enfant à voyager
- Règlement par chèque bancaire du montant de l'adhésion + 2 € à l'ordre de la LFAJ
- En cas de demande de la carte d'adhésion "famille", photocopie du livret de famille (carte réservée aux familles ayant 1 ou plusieurs enfants de moins de 16 ans)

## Pour trouver une auberge

Où s'adresser ?

- [Auberges de la Fédération unie des auberges de jeunesse \(Fuaj\)](http://www.fuaj.org/-Auberges-) ↗ (<http://www.fuaj.org/-Auberges->)
- [Auberges de la Ligue française des auberges de jeunesse \(LFAJ\)](http://www.auberges-de-jeunesse.com/fr/map) ↗ (<http://www.auberges-de-jeunesse.com/fr/map>)

## Auberge indépendante

Il existe des auberges de jeunesse indépendantes et qui ne font partie d'aucun réseau.

Elles n'exigent pas d'adhésion et ne délivrent pas de carte d'accès.

Pour les connaître, vous pouvez vous renseigner auprès des services municipaux de la commune concernée.

Où s'adresser ?

Précisez votre ville ou votre code postal Le choix d'une commune dans la liste de suggestion déclenchera automatiquement une mise à jour du contenu

- **Mairie** (<https://lannuaire.service-public.fr/>)

### Services en ligne et formulaires

- Fédération unie des auberges de jeunesse (Fuaj) : espace personnel (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R48335>)  
Service en ligne

### Pour en savoir plus

- Bulletin d'adhésion à la LFAJ [↗](http://www.auberges-de-jeunesse.com/fr/inscription) (<http://www.auberges-de-jeunesse.com/fr/inscription>)  
*Ligue française des auberges de jeunesse (LFAJ)*
- Fédération unie des auberges de jeunesse (Fuaj) [↗](http://www.fuaj.org/) (<http://www.fuaj.org/>)  
*Fédération unie des auberges de jeunesse (Fuaj)*
- Ligue française pour les auberges de la jeunesse (LFAJ) [↗](http://www.auberges-de-jeunesse.com) (<http://www.auberges-de-jeunesse.com>)  
*Ligue française des auberges de jeunesse (LFAJ)*
- Coronavirus (Covid-19) : des avoirs pour les voyages et séjours annulés [↗](https://www.inc-conso.fr/content/coronavirus-covid-19-des-avoirs-pour-les-voyages-et-sejours-annules) (<https://www.inc-conso.fr/content/coronavirus-covid-19-des-avoirs-pour-les-voyages-et-sejours-annules>)  
*Institut national de la consommation (INC)*

### Nos engagements

- Engagements et qualité
- Mise à disposition des données
- Partenaires
- Co-marquage
- 3939 Allo Service Public

### Nous connaître

- À propos
- Aide
- Contact

Service Public vous informe et vous oriente vers les services qui permettent de connaître vos obligations, d'exercer vos droits et de faire vos démarches du quotidien.

Il est édité par la Direction de l'information légale et administrative et réalisé en partenariat avec les administrations nationales et locales.

- [legifrance.gouv.fr](https://legifrance.gouv.fr)
- [gouvernement.fr](https://gouvernement.fr)
- [data.gouv.fr](https://data.gouv.fr)

### Nos partenaires

- 

[Plan du site](#) [Accessibilité : totalement conforme](#) [Accessibilité des services en ligne](#) [Mentions légales](#) [Données personnelles et sécurité](#) [Conditions générales d'utilisation](#) [Gestion des cookies](#)

Sauf mention contraire, tous les textes de ce site sont sous licence etalab-2.0